

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CLUB 6-12 INC.	Numéro de permis 366007	Date d'inspection Le 01 avril 2021	
Nom de l'établissement Club 6-12		Numéro de téléphone (506) 859-1498	
Adresse 2e étage 140 Botsford Street Moncton NB E1C 4X5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Ashley Kelly		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	26 avr. 2021	
Commentaires : 2 employés ont besoin de renouveler leur certification de secourisme. Les employés sont inscrits pour la formation qui sera offerte le 24 avril, 2021.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	01 avr. 2021	01 avr. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	26 avr. 2021	
Commentaires : 2 employés ont besoin de renouveler leur certification de secourisme. Les employés sont inscrits pour la formation qui sera offerte le 24 avril, 2021.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	14 avr. 2021	
Commentaires : Des produits toxiques (fixatif et crème de rasage) se retrouvent dans un cabinet qui n'est pas verrouillé sous clé. Tous produits toxiques, chimiques et de nettoyage doivent être entreposés dans un espace de rangement verrouillé sous clé.			

Commentaires généraux

Les procédures relatives à la phase de rétablissement de la pandémie de Covid-19 ont été respectées lors de l'inspection.

Commentaires généraux

Lors de l'inspection, les enfants étaient engagés dans divers activités.

original signé par
Ashley Kelly

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 avril 2021

Date

original signé par
Linda Dubé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 avril 2021

Date